



**Allocution de S.E.M. Ridha BOUABID**

Représentant permanent de l'Organisation internationale de la Francophonie

Panel de discussion de haut niveau à l'occasion du 30<sup>ème</sup> anniversaire du  
Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

« Promouvoir et protéger les droits de la femme dans les situations de conflits  
et de post-conflits:

Le cas de l'Afrique francophone

Jeudi 18 Octobre 2012,

Mme la Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes,

Mme la Haut-Commissaire adjoint aux droits de l'homme

Mme la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit,

Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs les panélistes,

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'abord de vous dire tout le plaisir et la fierté que je ressens d'être parmi vous aujourd'hui pour célébrer le 30<sup>ème</sup> anniversaire du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Je voudrais adresser mes plus chaleureuses félicitations et tous mes vœux aux membres du Comité et saluer le travail important réalisé durant ces trois décennies dans le domaine de la protection et de la promotion des droits fondamentaux des femmes.

Certes, il reste encore de nombreux défis à relever, nous en sommes, tous, bien conscients, tant nous prenons la mesure, tous les jours, des distances qui nous séparent encore de la réalisation effective et totale des instruments internationaux protégeant et promouvant les droits de la femme.

Qu'il s'agisse de leurs droits civils et politiques ou de leurs droits économiques sociaux et culturels, les avancées enregistrées dans certains pays durant les trois dernières décennies ne peuvent occulter les reculs opérés dans d'autres et les risques qui menacent certains autres, aujourd'hui encore.

Le chemin à parcourir reste encore long et les défis sont loin d'être mineurs.

Et peut-être que l'un des domaines où les droits en question requièrent une attention particulière et une action vigilante est celui des pays en situation de conflit ou en sortie de crise.

Le Président Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, fait toujours référence avec indignation à ces situations où les femmes - porteuses de la moitié du ciel, selon un proverbe chinois - deviennent les victimes désignées des instincts les plus bas et les plus vils d'hommes qui ont perdu jusqu'au respect d'un corps qui porte et qui donne la vie, qui font du viol et des mutilations l'arme de guerre la plus lâche et la plus déshonorante qui soit.

Il nous faut condamner de tels agissements de la façon la plus ferme et la plus énergique et tout mettre en œuvre pour les réprimer de la manière la plus exemplaire.

La femme ne peut être victime de la guerre. Elle doit être actrice de la paix.

Mesdames, messieurs,

La prévention des conflits, la gestion des crises et à la consolidation de la paix constituent l'une de nos préoccupations majeures en Francophonie. S'appuyant sur les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, nous avons constamment cherché des alliances au sein des pays concernés et avec les autres acteurs internationaux pour contribuer à désamorcer autant que possible les crises avant qu'elles ne se déclarent, grâce à un mécanisme d'alerte précoce, fondé sur un travail d'observation et d'évaluation des situations réelles ou potentielles de conflit.

En reconnaissant le principe de responsabilité de protéger dans la Déclaration dès 2004 à Ouagadougou, les chefs d'Etat et de gouvernement ont fait œuvre pionnière en la matière. Cette dynamique se poursuit en 2006 par l'adoption de la Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine. Nos pays membres y relèvent que la prévention des crises et des conflits repose sur la sécurité de l'individu, la satisfaction de ses besoins vitaux, notamment celui de vivre en paix et le respect de tous ses droits, y compris le droit au développement.

La protection des femmes et des enfants face aux abus de violence, notamment sexuelle, en cas de menace imminente de danger physique, d'enrôlement dans les combats, ainsi que la lutte contre l'impunité des auteurs de violences, sont des éléments essentiels de l'approche prônée par la Francophonie. En ce qui concerne les femmes plus particulièrement, il est requis de permettre la mise en œuvre effective de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité sur le rôle et la participation des femmes dans les mécanismes de prévention, de gestion et de règlements des conflits, ce qui passe par un renforcement de capacités et l'autonomisation des femmes.

Le renforcement de capacités des femmes est au cœur de notre stratégie d'intervention dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes. Depuis 2000, date de la Première conférence ministérielle de la Francophonie sur les femmes, l'O.I.F se reconnaît explicitement une responsabilité dans la lutte contre les discriminations et les violences à l'égard des femmes dans tous les domaines relevant de sa compétence, et qui ont un impact sur le développement de ses pays membres.

Mesdames, messieurs,

En dépit de progrès considérables et malgré l'adoption de divers instruments internationaux, l'impunité pour des actes de violence demeure encore répandue. Cette situation est aggravée par la marginalisation des femmes dans les processus de paix et dans les programmes de reconstruction post conflit, ainsi que dans la plupart des accords internationaux et régionaux.

Malgré l'engagement et les efforts déployés pour impliquer les femmes dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix, force est de constater que cela ne s'est pas encore clairement reflété dans leur participation aux négociations de paix. Une étude menée il y a quelques années par UNIFEM sur 22 processus de paix a révélé que les femmes représentaient à peine 7,5 % de négociateurs et moins de 2% des médiateurs. Une autre étude menée plus récemment par la même institution

montre que sur 300 accords de paix signés dans 45 pays en conflits, seuls dix pays, dont cinq en Afrique, ont mentionné explicitement la violence sexuelle.

D'autres signaux, heureusement plus positifs mais qui restent encore à consolider, nous parviennent du continent africain. Si l'Afrique est souvent présentée comme le continent le plus ravagé par les conflits, il est également celui, et on ne le dit pas assez, où les femmes bien que touchées de manière disproportionnée par les conflits violents, jouent un rôle particulièrement important dans la prévention et le règlement des conflits.

Mieux, par leur engagement, elles favorisent la reconstruction après un conflit et la consolidation de la paix.

C'est en tout cas l'ambition que se sont donné des organisations comme le Réseau des Femmes du Fleuve MANO pour la Paix, le Comité des Femmes Africaines pour la Paix et le Développement, Le Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires, l'ONG Femmes Africa Solidarité (FAS) et bien d'autres qui, au quotidien, travaillent à promouvoir et à assurer le plaidoyer à tous les niveaux pour l'implication des femmes dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits.

En développant des programmes de renforcement de capacités et de plaidoyer dans la région du fleuve Mano ; en participant aux négociations ou en assurant le suivi des accords de paix au Libéria ou au Burundi, en contribuant et en surveillant le bon déroulement des élections en Sierra Leone, au Libéria, en Guinée, en Côte d'Ivoire, ou plus récemment au Sénégal, en promouvant un cadre de consultation pour femmes dans le cadre du dialogue inter-congolais ; en pesant avec force pour la conclusion d'un cessez-le feu au Darfour, ces organisations et bien d'autres ont pu jouer un rôle moteur dans les dynamiques de paix.

Cette reconnaissance, la communauté internationale l'a exprimée en distinguant certaines de ces femmes, comme le Réseau des Femmes du Fleuve MANO pour la Paix qui, vous le savez, a reçu en 2003 le prix des Droits de l'Homme des Nations Unies.

Par leurs actions déterminées sur le terrain et le rôle de persuasion et d'entraînement qu'elles jouent en matière de prévention des conflits, d'appui aux processus de transition démocratique et de consolidation de la paix, des femmes africaines ont démontré, si besoin était, que plutôt que de les percevoir uniquement comme des victimes, elles sont des actrices de premier plan ayant les compétences, la force et le potentiel qui manquent souvent aux processus de paix.

C'est là une conviction pour nous en Francophonie tant nous sommes convaincus que, comme le dit souvent le Président Diouf, «Le baromètre d'une civilisation ou d'un peuple réside dans le respect des droits des femmes».

La cause, la manifestation et le thème qui nous rassemblent aujourd'hui sont une occasion idoine pour partager cette conviction et ce message positif avec vous et chercher à forger un consensus solide, actif et dynamique en faveur non seulement de l'élimination des violences faites aux femmes, mais aussi en faveur de la consolidation du rôle de la femme dans les différentes phases de la conflictualité, à savoir la prévention des conflits, la gestion des crises y compris la négociation et la mise en œuvre des accords de paix, le maintien de la paix et la reconstruction post conflit.

Mesdames et Messieurs,

Je souhaite plein succès à nos travaux et vous remercie de votre attention.